



COMMUNAUTÉ  
D'AGGLOMÉRATION  
DE BASTIA

Conseil du 28 juillet 2020

DELIBERATION DU CONSEIL  
DE LA  
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE BASTIA

**OBJET : Désignation d'un représentant de la Communauté d'Agglomération de Bastia pour siéger au sein de la SAEML des Chemins de Fer de la Corse (CFC)**

L'An Deux Mille Vingt, le 28 juillet à 17 heures, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia s'est réuni à l'hôtel de Ville de BASTIA en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Louis POZZO DI BORGO, sur convocation en date du 22 juillet 2020

**PRESENTS :**

ARMANET Guy, BERTOLUCCI Marie-Christine, BIAGGINI Jean-Jacques, CALLIER Jeanne, DE GENTILI Emmanuelle, GIAMARCHI Marie-Dominique, GONZALEZ COLOMBANI Carulina, LACAVE Mattea, LINALE Serge, LOMBARDO Florence, MALAFRONTÉ Christine, MASSONI Jean-Joseph, MILANI Jean-Louis, MORGANTI Julien, PADOVANI Marie-Hélène, PELLEGRINI Leslie, PERETTI Philippe, PERFETTINI Martine, PETRI-GUASCO Emmanuel, PIPERI Linda, POLIFRONI Bruno, POZZO DI BORGO Louis, ROMITI Gérard, ROSSI Michel, SAVELLI Jean-Michel, SAVELLI Pierre, SIMONI Pierre-Baptiste, SIMONPIETRI Pierre-Michel, TIERI Paul, TIMSIT Christelle.

**ONT DONNE POUVOIR :**

BATTESTI Gilles	à	BIAGGINI Jean-Jacques
LORENZI Thérèse	à	POLIFRONI Bruno
MUSSIÉ Emma	à	PETRI-GUASCO Emmanuel
PADOVANI Jean-Jacques	à	PADOVANI Marie-Hélène

**ABSENTS :**

DE CASALTA Jean-Sébastien, POLISINI Ivana, SALGE Héléne, SIMEONI Gilles, VESPERINI Françoise, ZUCCARELLI Jean

**QUORUM : 21**

Le Président constate le quorum et invite le Conseil à désigner son secrétaire de séance. M. Simoni Pierre-Baptiste est désigné secrétaire de séance.

**OBJET : Désignation d'un représentant de la Communauté d'Agglomération de Bastia pour siéger au sein de la SAEML des Chemins de Fer de la Corse.**

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2001-1966 du 24 décembre 2001 portant transformation du District de Bastia en Communauté d'Agglomération et prévoyant la compétence de la Communauté d'Agglomération de Bastia en matière d'Aménagement de l'espace et d'organisation de la mobilité ;

Vu les délibérations du Conseil communautaire en date des 21 novembre 2011 et 23 avril 2012 approuvant la création de la SAEML des Chemins de Fer de la Corse, les projets de statuts de cette SAEML, et la participation de la Communauté d'Agglomération de Bastia au capital de la SAEML CFC à hauteur de 5%, soit 60 000€ ;

Vu les statuts de la SAEML des Chemins de Fer de la Corse ;

Considérant que la Communauté d'Agglomération de Bastia fait partie du premier groupe d'actionnaires de la SAEML CFC et dispose d'un représentant au Conseil d'administration de la SAEML CFC ;

Considérant le renouvellement des membres du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia issu des élections des 15 mars et 28 juin 2020 ;

Considérant dès lors, qu'il convient de désigner un représentant de la CAB au Conseil d'administration de la SAEML CFC ;

Où l'exposé du Président et après en avoir délibéré ;

**DESIGNE**  
**(A l'unanimité – Abstention M. Morganti)**

M. Pierre Savelli pour représenter la Communauté d'Agglomération de Bastia au sein de la SAEML des Chemins de Fer de la Corse.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.



LE PRESIDENT

Louis POZZO DI BORGO



*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bastia dans un délai de deux mois à compter du présent affichage et notification.*